

Situation idyllique de la colonie mauricienne

Le 21 juillet 1770 - Desroches au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27, f°159.

=====

Juillet 1770

M. Desroches

Situation de la Colonie

Je ne crois pas qu'on puisse désirer un plus grand état de tranquillité que celui dont jouit actuellement la colonie, et il ne me paraît pas possible qu'un nombre d'hommes, d'états différents, rassemblés dans une aussi petite espace [*sic*], puissent vivre dans une plus grande union que celle qui règne ici.

Le Clergé

Le Clergé y est considéré et respecté ; ne se mêle et ne veut se mêler d'aucune affaire temporelle, pas même d'une culture qui tendrait à l'enrichir.

Le Conseil

Le Conseil ne s'écarte pas de la loi que vous lui avez prescrite de se borner à juger les procès, et à enregistrer les ordonnances. Il reconnaît et réclame l'autorité en toute circonstance étrangère à ses fonctions ; il ne prétend et n'entreprend rien sans l'aveu des chefs du gouvernement.

Les Milices

Les Milices vivent dans la même subordination qu'on droit d'exiger des troupes réglées. Les commandants de quartier travaillent tant qu'ils peuvent à accommoder les affaires, et refusent d'y prendre part dès qu'elles deviennent litigieuses.

Troupes réglées

Les Troupes réglées arrivent et font le service, comme dans toutes les garnisons d'Europe.

Marine

La Marine du Roi n'est plus ce qu'elle était. Aujourd'hui, aucun bâtiment de S. M., grand ni petit, n'oserait transporter ni un esclave, ni un bœuf de contrebande. La navigation a acquis une très grande activité et serait bien plus animée encore si des moyens de toute espèce ne manquaient pas d'une manière désespérante pour les chefs du gouvernement.

M. le Duc de Praslin a eu la bonté de pressentir lui-même les embarras du gouverneur et de l'intendant dans cette révolution, en effet, dans le cas où les flûtes et les corvettes peuvent seules fournir aux besoins de la colonie, elles manquent d'hommes de mer, d'argent, d'agrès, d'appareux, de vivres de mer, et enfin de l'espèce de bâtiments propres à remplir en même temps, [*illisible*] activité les différents objets.

Le Port

Le Port a entièrement changé de face ; le plus grand ordre continue à y régner, et bientôt il ne sera pas possible d'y voler un clou, au lieu que précédemment on n'y pouvait arrêter ni punir le vol et le brigandage le plus effréné.

Ville du Port-Louis

La ville du Port-Louis ne se ressemble plus depuis six mois ; les mœurs y sont à découvert, et par là chacun (dans le peuple même) est forcé d'avoir un extérieur honnête. Les Noirs sont séparés des Blancs, ce qui a retranché les trois quarts des occasions de désordres. Les rues sont ouvertes, ce qui

fait librement circuler l'air partout, garantit de la contagion, et prévient les suites funestes des incendies.

Hôpitaux, Cimetière

Dans ce moment même, nous jouissons de l'avantage d'avoir éloigné de la ville les hôpitaux et le cimetière. *Le Mars* vient de débarquer une quantité prodigieuse de malades pestilentiels ; il y a lieu d'espérer qu'ils seront guéris, et que leur maladie ne se communiquera pas.

Cultures dans l'intérieur de l'île

Les changements n'ont pas été ni moins étonnants, ni moins rapides dans les campagnes ; la culture y a augmenté considérablement, et tout cela s'est fait sans mouvement violent, parce que chacun s'est porté au bien et y a concouru sans sentir d'autre impulsion que celle qui le porte à son avantage personnel.

Accord entre les chefs du gouvernement

Les chefs du gouvernement vivent dans la plus parfaite intelligence, et commencent à être regardés comme des pères de famille dont on craint l'autorité, et dont on aime les vues bienfaisantes.

A l'Isle de France, le 21 juillet 1770

[signé] Le Ch. Desroche

* * *